

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 17

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 58, insérer la phrase suivante :

« Une attention particulière est portée à l'aide alimentaire, dont le financement est doublé en 2022 par rapport à 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'aide alimentaire a trop longtemps été négligée dans l'aide française. La contribution au programme alimentaire mondial (PAM), si elle a récemment fait l'objet d'une augmentation, reste insuffisante au regard des défis alimentaires dans de nombreux pays frappés par la pandémie. La France n'est que le 23e donateur sur la période 2017-2021.

Cet amendement vise à souligner l'importance de l'aide alimentaire, qui satisfait le premier et le plus nécessaire des besoins des populations vivant dans un pays en crise. Les financements de cette aide alimentaire doivent augmenter en conséquence.